

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
Paix – Travail – Patrie  
- - - - -  
**REGION DE L'ADAMAOUA**  
- - - - -  
**DEPARTEMENT DU FARO ET DEO**  
- - - - -  
**COMMUNE DE GALIM GALIM-TIGNERE**  
- - - - -  
**SECRETARIAT GENERAL**  
- - - - -  
**STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS**



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
Peace – Work – Fatherland  
- - - - -  
**ADAMAWA REGION**  
- - - - -  
**FARO AND DEO DIVISION**  
- - - - -  
**GALIM GALIM-TIGNERE COUNCIL**  
- - - - -  
**GENERAL SECRETARIAT**  
- - - - -  
**INTERNAL PUBLIC CONTRACTS ADMINISTRATIVE MANAGEMENT ENTITIES**

**MAITRE D'OUVRAGE :**

Le Maire de la Commune de -Galim-Tignere

**AUTORITE CONTRACTANTE :**

Le Maire de la Commune de -Galim-Tignere

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES:**

Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Galim-Tignere

### **DEMANDE DECOTATION**

N° 01/DC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAMP/2025 du 25 MAR 2025

Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)

**LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP**

**GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2025**  
**IMPUTATION :**

## **SOMMAIRE**

**Pièce N° 1 : Avis de Consultation.**

**Pièce N° 2 : Règlement de la Consultation**

- 2.1 : Dossier de Consultation**
- 2.2 : Préparation des Offres**
- 2.3 : Dépôt des Offres**
- 2.4 : Ouverture des plis et évaluation des Offres**
- 2.5 : Attribution de la Lettre Commande**

**Pièce N° 3 : Modèles d'Annexes**

- 3.1 : Lettre de Soumission**
- 3.2 : Bordereau des prix unitaires**
- 3.3 : Cadre du Devis Estimatif, Descriptif et Quantitatif**
- 3.4 : Tableau de Comparaison des Offres**

**Pièce N° 4 : Projet de Lettre Commande**

- Sommaire
- Chapitre 1 : Généralités
- Chapitre 2 : Exécution de la Lettre Commande
- Chapitre 3 : Dispositions Financières
- Chapitre 4 : Dispositions Diverses

**Pièce N° 5 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics**

## **Pièce N° 1 : Avis de Consultation**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
 Paix – Travail – Patrie  
 - - - - -  
**REGION DE L'ADAMAOUA**  
 - - - - -  
**DEPARTEMENT DU FARO ET DEO**  
 - - - - -  
**COMMUNE DE GALIM GALIM-TIGNERE**  
 - - - - -  
**SECRETARIAT GENERAL**  
 - - - - -  
**STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS**



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
 Peace – Work – Fatherland  
 - - - - -  
**ADAMAWA REGION**  
 - - - - -  
**FARO AND DEO DIVISION**  
 - - - - -  
**GALIM GALIM-TIGNERE COUNCIL**  
 - - - - -  
**GENERAL SECRETARIAT**  
 - - - - -  
**INTERNAL PUBLIC CONTRACTS ADMINISTRATIVE MANAGEMENT ENTITIES**

### *AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION*

N° 01 /DC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAMP/2025 du 25 MAY 2025

Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)

#### **LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

**Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2025.**

##### **IMPUTATION**

Le Maire de la Commune de Galim-Tignere, Autorité Contractante, lance cet avis de consultation pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

##### **1. Objet de la consultation**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation, comprennent :

#### **LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

**LOT 100: TRAVAUX PREPARATOIRE ET ETUDE**

**LOT 200: MACONNERIE**

**LOT 300 : CHARPENTE – COUVERTURE**

**LOT 400 : MENUISERIE METALLIQUE**

**LOT 500 : ELECTRICITE**

**LOT 600 : PEINTURE**

**LOT 700 : VRD**

##### **2. Participation et origine :**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine des BTP.

##### **3. Financement**

Les prestations, objet du présent Avis de consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2025. Sur la ligne d'imputation budgétaire : LOT2 n°

##### **4. Allotissement**

Les travaux sont subdivisés en deux lots ci-après défini :

N°	Intitulé du lot	lieu	Imputations
01	REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE	EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE	

## **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération des prestations est de **six millions neuf cent cinquante mille (6 950 000) francs CFA.**

## **5. Délai d'exécution**

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de **trois (03) mois par lot.**

## **6. Consultation du dossier de consultation :**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la structure interne de gestion des marchés publics (SIGAMP) de la Commune de Galim-Tignere, tél : 698 92 50 25 dès publication du présent avis ou dans le JDM de l'ARMP..

## **7. Acquisition du Dossier de cotation :**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la structure interne de gestion des marchés publics (SIGAMP) de la Commune de Galim-Tignere, tél : 698 92 50 25 dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA par lot** à la recette municipale de la Commune de Galim-Tignere représentant les frais d'achat du dossier.

## **8. Délai de réponse des soumissionnaires :**

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de participer à cet avis de consultation un délai de vingt jours (20) ouvrables à compter de la date de publication de cet avis dans le JDM, dans la presse ou par affichage.

## **9. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au CVUC à Tignere, au plus tard le 23 AFR 2025 à 14 heures précises, avec la mention :

N° \_\_\_\_ /DC/R-AD/D-F&D/CGT/SIGAMP/2025 du \_\_\_\_\_

Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux lots (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua (En procédure d'urgence)

**LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

## **« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## **10. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **cent trente neuf mille (139 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ou par une compagnie d'assurance agréée. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes datées de moins de trois (03) mois par le service émetteur.

## **11. Présentation des offres**

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies. Elles seront contenues dans une (01) enveloppe fermée et scellée, comprenant :

### **Pièces administratives**

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- **Une attestation de conformité fiscale timbrée, en cours de validité qui tient lieu de patente, de bordereau de la situation fiscale et du certificat d'imposition ;**
- une copie de l'attestation d'immatriculation timbrée;

- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- une caution de soumission d'un montant de cent trente neuf mille (139 000) francs CFA ;
- un plan de localisation certifié du soumissionnaire;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation.

*N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.*

#### **Partie technique**

- Existence de la Méthodologie d'exécution des travaux y compris Le matériel de chantier, la qualité du personnel, le Planning d'exécution;
- Références du cocontractant dans le domaine
- Projet de Lettre commande dûment rempli, signé et daté
- Les spécifications techniques, paraphé, cacheté, daté et signé;
- L'attestation de visite des sites;

#### **Offre financière**

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, signé et daté;  
L'enveloppe contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.  
Les offres seront placées dans une grande enveloppe fermée et scellée.

#### **12. Evaluation des offres**

La commission interne de passation des marchés publics de la Commune de Galim-Tignere procèdera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- A) examen de la conformité des pièces administratives et des offres financières du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- B) Evaluer la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres ;
- C) Vérifier des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- D) Élaborer un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
- E) Vérifier dans l'offre classée moins disante, la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;

#### **13.Ouverture des offres**

**23 APR 2025**

L'ouverture des offres aura lieu le \_\_\_\_\_ à 15 heures précises à la Salle de Session de la commission interne de passation des marchés publics de la Commune de Galim-Tignere.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix et ayant une bonne connaissance du dossier, même en cas de groupement.

#### **14 Principaux critères d'élimination**

Ces critères sont les suivants :

- Absence de l'originale de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- n'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels.

**NB : une caution de soumission produite en photocopie ou en version scannée est considérée comme absente.**

#### **15 Principaux critères de qualification**

Le système de notation est binaire les principaux critères portent sur les éléments ci-après :

- Présentation des offres (1 critère) ;
- Délai d'exécution (inférieur ou égal à 03 mois) 1 critère ;
- Existence de la Méthodologie d'exécution des travaux y compris Le matériel de chantier, la qualité du personnel, le Planning d'exécution;(3 critère) ;

- Références du cocontractant dans le domaine de bâtiments (2 critères)
- Les spécifications techniques, paraphé, cacheté, daté et signé ; (1 critère) ;
- Projet de Lettre commande dument rempli, signé et daté (1 critère) ;
- Documents financiers (bordereau des prix unitaires en lettre et en chiffre, devis quantitatif et estimatif) (2 critères.)
- Récépissé ou le reçu du versement de la caution à la caisse des dépôts et consignations (CDEC) (1 critère.)
- L'attestation de visite des sites; (1 critère.)

Seules les offres des soumissionnaires qui auront satisfait à au moins huit (8) sur les onze (11) critères essentiels seront jugés techniquement qualifiées et admis à l'analyse financière.

La grille de notation est le suivant :

N°	CRITERES	NOTATION	
		Oui (yes)	Non (no)
A	<b>PRESENTATION DE L'OFFRE:</b> (1 critère)		
A	Document relié à la spirale		
B	Intercalaires de couleur autre que le blanc		
C	Les pièces sont présentées dans l'ordre		
B	<b>DELAI D'EXECUTION</b> (inférieur ou égal à 03 mois) : (1 critère)		
C	Existence de la Méthodologie d'exécution des travaux y compris Le matériel de chantier, la qualité du personnel, le Planning d'exécution : (3 critères)		
D	<b>LES REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DE BATIMENTS</b>		
A	Prestations similaires (1ère et dernière page des contrats enregistrés + les PV de réceptions) : (1 critère)		
B	Prestations similaires (1ère et dernière page des contrats enregistrés + les PV de réceptions) : (1 critères)		
E	Les spécifications techniques, paraphé, cacheté, daté et signé: (1 critère)		
F	Projet de Lettre commande dument rempli, signé et daté: (1 critère)		
G	Documents financiers: (2 critères)		
	<b>TOTAL</b>		

#### 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

#### 17. Attribution de la Lettre-Commande :

Sur proposition de la commission des engagés

interne de passation des marchés publics de la Commune de Galim-Tignere, l'Autorité Contractante attribuera la lettre-Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

#### 18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Commune de Galim-Tignere, à la structure interne de gestion des marchés publics (SIGAMP), tous les jours ouvrables tél : 698 92 50 25/677211125

25 MAR 2025

Galim-Tignere le \_\_\_\_\_

#### Copie :

- ARMP (pour pub au JDM) ;
- DDMAP/F&D ;
- DDMINDEVEL ;
- Président CIPM/CGT
- Affichage



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
 Paix – Travail – Patrie  
 - - - - -  
**REGION DE L'ADAMAOUA**  
 - - - - -  
**DEPARTEMENT DU FARO ET DEO**  
 - - - - -  
**COMMUNE DE GALIM GALIM-TIGNERE**  
 - - - - -  
**SECRETARIAT GENERAL**  
 - - - - -  
**STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS**



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
 Peace – Work – Fatherland  
 - - - - -  
**ADAMAOUA REGION**  
 - - - - -  
**FARO AND DEO DIVISION**  
 - - - - -  
**GALIM GALIM-TIGNERE COUNCIL**  
 - - - - -  
**GENERAL SECRETARIAT**  
 - - - - -  
**INTERNAL PUBLIC CONTRACTS ADMINISTRATIVE MANAGEMENT ENTITIES**

**QUEST FOR QUOTATION N° D1 /QFC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/ITPPMS/2025 OF THE \_\_\_\_\_**  
**FOR REHABILITATION WORKS IN TWO (02) LOTS OF TWO BLOCK OF TWO CLASSROOMS IN THE COMMUNE OF GALIM-TIGNERE, DEPARTMENT OF FARO AND DÉO, ADAMAOUA REGION(UNDER EMERGENCY PROCEDURE)**  
**LOT 2: REHABILITATION OF A BLOCK OF TWO (2) CLASSROOMS AT EP GROUPE I GALIM-TIGNERE**

#### **1. Subject :**

Within the framework of the 2025 Public Investment Budget, the Galim-Tignere Mayor, the Contracting Authority hereby launches a quest for quotation For rehabilitation works in two (02) lots of two block of two classrooms in the commune of galim-tignere Department of Faro and Déo, Adamaoua Region(Under emergency procedure)

#### **LOT 2: REHABILITATION OF A BLOCK OF TWO (2) CLASSROOMS AT EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

##### **2. The works subject of this contract includes**

- ✓ Preliminary work,
- ✓ Masonry,
- ✓ Roofs and ceiling works,
- ✓ Metal joinery,
- ✓ Electricity,
- ✓ Painting,
- ✓ Road and utilities

##### **3. Delivery deadline**

The maximum execution deadline provided for by the Project Owner shall be: **three (03) months for lot 1; 2;**

##### **4. Allotment**

The works shall be divided by two share defined as follows:

N°	denomination of the lot	place	Imputations
01	REHABILITATION OF A BLOCK OF TWO (2) CLASSROOMS AT EP GROUPE I	EP GRPOUPE I DE GALIM-TIGNERE	

##### **5. Estimated cost**

The estimated cost of the operation following prior studies stands at **six million and nine hundred and fifty thousand (6 950 000) CFA Francs for;**

##### **6. Participation and origin:**

Participation to this tender is open to Cameroonian Enterprises having experience in the domain concerned. Preference will be given bidders who carried out work in the area concerned

##### **7. Financing**

The Services forming the subject of this quest for quotation shall be financed by the 2025 Public Investment Budget

**8. Consultation of the tender file:**

The Tender file may be consulted during work hours at the Galim-Tignere Council at internal public procurement management structure (ITPPMS), immediately after publication of this tender

**9. Acquisition of the tender file:**

The Tender file may be obtained at the Galim-Tignere Council at General Secretary after presentation of the Galim-Tignere Council Treasury receipt showing payment of a non-refundable sum of **thirty thousand (30 000) francs CFA** for one lot being the cost of purchasing.

**10. Submission of Bids:**

Each bid written in English or French in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) photocopies labelled as such, should be submitted to the Galim-Tignere Council at General Secretary, latest the **23 APR 2025** at 2P.M. local time. It should be labelled as follows:

QUEST FOR QUOTATION N° **/QFC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/ITPPMS/2025 OF THE  
FOR REHABILITATION WORKS IN TWO (02) LOTS OF TWO BLOCK OF TWO CLASSROOMS IN THE  
COMMUNE OF GALIM-TIGNERE, DEPARTMENT OF FARO AND DÉO, ADAMAOUA REGION(UNDER  
EMERGENCY PROCEDURE)**

LOT 2: REHABILITATION OF A BLOCK OF TWO (2) CLASSROOMS AT EP GROUPE I GALIM-TIGNERE

»

**11. Bid bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate bank approved by the Minister of Finance featuring on the list in document 12 of the Tender File of an amount of one hundred and thirty nine thousand (139 000) CFA Francs for lot 2;

**12. Admissibility of offers**

Each bidder should include a bid bond issued by a bank of the first order and recognised by the Ministry of Finance. All the other Administrative documents required must be original or certified true copies signed by the service sending the documents and in conformity with the list provided in the Particular Tender Regularisation (R.P.A.O). The documents must be dated and should not be more than three months old, else they will be rejected. Any bid which is not conformity with the prescriptions of this invitation to tender will be rejected namely, the absence of the guarantee issued by a first bank and recognised by Ministry of the Finance or the non-respect of the model of the documents will cause the bid to be rejected without any prior notice or appeal.

**13. Opening of bids:**

The bids shall be opened on the **23 APR 2025** at 3 P.M. local time, by the internal Tenders Board of the in the presence of the bidders or their mandated representatives having full knowledge of the file CVUC Tignère.

**14. Main evaluation criteria:**

Bids shall be evaluated according the following criteria:

**1. Eliminatory criteria**

- ✓ Any absence document in the administrative files after 48 hours;
- ✓ Absence of a bid bond an amount of three hundred and three thousand five hundred and thirty five (303 535) CFA Francs
- ✓ Non conformity to the technical specifications;
- ✓ At least one the qualification criteria not fulfilled;
- ✓ Non presentation of detailed break-down of prices;
- ✓ Having previously abandoned to carry out in its entirely a contract.

**2. Essential criteria**

- Financial situation;
- General presentation of the bid
- Experience;
- Personnel;
- Equipment;
- Execution planning and deadline
- 

The evaluation will be done in a purely positive way (yes) or negative with an immediate of the offer which will be have recorded only one (no) with the elimination criteria and less than 70% of the whole of the essential criteria taken into account. The contract will be awarded to lowest bidder, whole file with the regularisations of the Tender Documents, and having satisfied to the condition of 100% in the elimination criteria and at least 70% of the essential criteria.

**15. Award**

The contract may be awarded by the Contracting Authority after a proposition of the Faro and Déo Divisional Tender's board to the bidder which realise the best score and whom offer is conform to the essential criteria

**16. Period of validity of the bids:**

The bidder is bound by his bid for a period of ninety (90) days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.

**17. Complementary Information:**

Complementary Information which could be technical in nature can be obtained from the Galim-Tignere council tel.698925025/677211125

Galim-Tignere, the \_\_\_\_\_

THE GALIM-TIGNERE COUNCIL'S MAYOR  
THE CONTRACTING AUTHORITY

Copies to:

- DDMINDEVEL/F&D (FOR INFO)
- DO (FOR INFO)
- DDPC/F&D (FOR INFO)
- ARMP/AD (FOR PUBLICATION AND STORAGE)
- PRESIDENT IDTB/C-TIG (FOR INFO)
- DISPLAY (FOR INFO)
- CHRONO/ARCHIVES



***PIECE N° 2 REGLEMENT DE LA CONSULTATION***

## 2.1 DOSSIER DE CONSULTATION

### Article 1<sup>er</sup> – Contenu du Dossier de Consultation

1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette lettre-commande.

1.1 Le Dossier de Consultation comprend les pièces ci-après :

- (a) Les spécifications techniques,
- (b) Le bordereau descriptif et quantitatif,
- (c) Le modèle de soumission,
- (d) Le projet de lettre commande,
- (e) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.2 Le Soumissionnaire devra examiner et respecter les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

## 2.2 PREPARATION DES OFFRES

### Article 2 – Langue de l'Offre

L'Offre ainsi que toutes les correspondances les constituants seront rédigés en français ou en anglais.

### Article 3 – Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :

#### Pièces administratives

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- *Une attestation de conformité fiscale timbrée, en cours de validité qui tient lieu de patente, de bordereau de la situation fiscale et du certificat d'imposition* ;
- une attestation d'immatriculation timbrée ;
- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- une caution de soumission d'un montant de **cent trente neuf mille (139 000) francs CFA** ;
- un plan de localisation signé du soumissionnaire ;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation.

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.

#### Partie technique

- Existence de la Méthodologie d'exécution des travaux y compris Le matériel de chantier, la qualité du personnel, le Planning d'exécution;
- Références du cocontractant dans le domaine;
- Projet de Lettre commande dûment rempli, signé et daté
- Les spécifications techniques, paraphé, cacheté, daté et signé;
- L'attestation de visite des sites;

#### Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;

- le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, signé et daté  
L'enveloppe contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.  
Les offres seront placées dans une grande enveloppe fermée et scellée.

#### **Article 4 – Offre**

4.1 Le Soumissionnaire précisera dans son offre la nature des prix toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris

4.2 Le Soumissionnaire complètera le Devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de consultation, les prix unitaires, le prix total pour chaque poste des travaux et les délais des travaux qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre Commande.

4.3 Le Soumissionnaire remplira et signera le projet de lettre-commande.

#### **Article 5 – Monnaie de l'Offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA.

#### **Article 6 – Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

#### **2.3 DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 – Cachetage et marquage des Offres**

Les Soumissionnaires placeront l'original et six (6) copies de leur Offre dans une enveloppe cachetée adressée au maire de la commune de Galim-Tignere et portant la mention ci-après :

*AVIS DE CONSULTATIONN° \_\_\_\_\_ /AC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAMP/2025 du \_\_\_\_\_*

**Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)**

#### **LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP**

#### **GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

##### **Article 8 – Date et heure limites de dépôt des Offres**

Les Offres seront reçues au Secrétariat général de la Commune de Galim-Tignere, au plus tard le \_\_\_\_\_ à 14 heures au siège départemental du CVUC à tignère

#### **2.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES.**

#### **Article 9 – Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de Galim-Tignere**

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés de Galim-Tignere, ouvrira les plis en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des Offres qui aura lieu le \_\_\_\_\_ à 15 heures au siège départemental du CVUC à tignère

9.2 La Commission suscitée, établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 10 – Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés de Galim-Tignere procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des Offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des Offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau d'évaluation des offres.

#### **2.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

##### **Article 11 – Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés de Galim-Tignere proposera à l'Autorité Contractante, l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'Offre évaluée la moins-disante.

#### **Article 12 – Communiqué de l'Attribution de la Lettre-Commande**

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande par voie de presse et/ou d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la lettre-commande
- d) Le délai d'exécution des prestations

#### **Article 13 – Signature de la lettre-commande**

Dans les **quinze (15) jours** suivant l'attribution, le projet de lettre-commande, sera signé par l'Autorité Contractante et sera notifiée par le maître d'ouvrage au cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

#### **Article 14 – Corruption et manœuvre frauduleuses**

Le Président et les Membres de la Commission de Passation des Marchés, les autres acteurs du système et les cocontractants de l'administration, doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- 1.1 Est coupable de « corruption » :
- 1.2 Quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un **quelconque avantage** en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande ;
- 1.3 Quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- 1.4. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

L'expression « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'Offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

## **PIECE N°3 : MODELES ET ANNEXES**

### **3.1 Lettre de Soumission**

Date : .....

Demande Cotation N° \_\_\_\_ /DC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAMP/2025 du \_\_\_\_\_

Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux lots (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)

**LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

A

Monsieur le Maire de la Commune de Galim-Tignere

Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le Dossier de consultation, nous soussignés \_\_\_\_\_ offrons pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux lots (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)

**LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ F CFA (en lettre) Hors Taxes.

et \_\_\_\_\_ Toutes Taxes comprises.

FCFA (en Chiffres), Hors Taxes sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises pour un délai de :

\_\_\_\_\_ Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de :  
(Nombre de jours) À compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de Consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Le soumissionnaire

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE**

**CONSULTATION N°** /AC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAMP/2025 du  
**Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux 02 lots dans la commune de Galim-Tignere,**  
**Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)**

**LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

Date limite de remise de l'offre \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

**3.2 CADRE DU BORDEREAU DES PRIX :**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LES TRAVAUX REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

N°	DESIGNATION	UTE	QTE	P.U en chiffre	P.U en lettre
100	TRAVAUX PREPARATOIRES ET ETUDE	FF			
101	Installation de chantier, améné et repli du matériel.	FF			
102	Démolitions et dépose des ouvrages à remplacer	FF			
	<b>Sous Total LOT 100</b>				
	<b>LOT 200 MACONNERIE</b>				
201	Décapage des dallages des salles et vérandas délabrées	m²			
202	Reprise du dallage du sol dégradé des salles de classes et veranda en beton ordinaire.	m²			
203	Démolition des poteaux et poutre defectueux	FF			
204	Beton armée pour poteau et poutre et autre racordement en beton	FF			
205	Maçonnerie d'agglos de 15*20*40 pour les parties démolies du bâtiment	FF			
206	Traitements des fissures sur murs	FF			
207	Clastra fenêtres	M2			
208	Rehabilitation des tableaux muraux avec application d'ardoisine	UTE			
209	Realisation d'une chappe lissée à la barbotine sur tous les sois de salle de classe	M2			
210	Réhabilitation des estrades	ff			
	<b>Sous Total 200</b>				
	<b>LOT 300 CHARPENTE-COUVERTURE</b>				
300		FF			
301	Depose de toutes les tôles de toitures	FF			
302	Renforcement des fermant et pannes .	FF			
303	Remplacement des pannes defectueuses	FF			
304	Remplacement des feuilles de tole ondulees délabrées.	m²			
305	Solivage et contre plaque de 4mm d'épaisseur pour toutes les salles et verandas	m²			
306	F+P des planches de rives	ml			
307	F+P de tôles fétière de 35	ml			
308	F+P de tôles lisse pour plafond extérieur	ml			
309	F+P de tôles fâtière de bord				

	SOUS TOTAL 300		
	<b>LOT 400 MENUISERIE METALIQUE</b>		
400	F/P serrure complète pour porte métallique complète 90 x 220	U	
401		U	
402	Réparation et remise en état de bon fonctionnement des portes existantes de salle de classe	U	
	<b>SOUS TOTAL LOT 400</b>		
	<b>LOT 500 ELECTRICITE</b>		
500		Ff	
501	Cable VGV de 1.5mm2.	Ff	
502	Cable TH de 2.5mm2	Ff	
503	F+P de réglettes de 120mm	U	
504	F+P des interrupteurs et prises de courant encastrés	U	
505	F+P des attaches, dominos, boîtes de dérivations, ylc toutes suggestions de sécurité et raccordement au réseau d'électricité existant	U	
	<b>SOUS TOTAL LOT 500</b>		
	<b>LOT 600 PEINTURE</b>		
600		m²	
601	Impression à la chaux vive	m²	
602	Pantex 1300 pour mur extérieurs et calustras	m²	
603	Pantex 800 pour mur extérieurs et plafond	m²	
604	Peinture pour éléments métalliques et plinthes	m²	
	<b>SOUS TOTAL LOT 600</b>		
	<b>LOT 700 VRD</b>		
700		m³	
701	Dallage en béton ordinaire des alentours du bâtiment sur 80cm de large	m³	
	<b>SOUS TOTAL LOT 700</b>		

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNEREE**

**CONSULTATION N° / ACR-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAMP/2025 du**

*Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux (02) lots dans la commune de Galim-Tignere,  
Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua (En procédure d'urgence)*

**LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**  
 Date limite de remise des offres le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures.

**3.3 CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF** (à remplir par le soumissionnaire)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LES TRAVAUX REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE						
N°	DESIGNATION	UTE	QTE	P.U	PT	
100	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES ET ETUDE</b>					
101	Installation de chantier, améné et repli du matériel.	FF	1			
102	Démolitions et dépose des ouvrages à remplacer	FF	1			
	<b>SOUS TOTAL LOT 100</b>					
	<b>LOT 200 MACONNERIE</b>					
201	Décapage des dallages des salles et vérandas délabrées	m <sup>2</sup>	200			
202	Reprise du dallage du sol dégradé des salles de classes et veranda en béton ordinaire.	m <sup>2</sup>	50			
203	Démolition des poteaux et poutre defectueux	FF	1			
204	Beton armée pour poteau et poutre et autre raccordement en béton	FF	1			
205	Maconnerie d'agglos de 15*20*40 pour les parties démolies du bâtiments	FF	1			
206	Traitements des fissures sur murs	FF	1			
207	Clastra fenêtres	M2	10			
208	Rehabilitation des tableaux muraux avec application d'ardoisine	UTE	2			
209	Realisation d'une chappe lissée à la barbotine sur tous les sols de salle de classe	M2	30			
210	Réhabilitation des estrades	ff	1			
	<b>SOUS TOTAL 200</b>					
300	<b>LOT 300 CHARPENTE-COUVERTURE</b>					
301	Depose de toutes les tôles de toitures	FF	1			
302	Renforcement des fermant et pannes .	FF	1			
303	Remplacement des pannes defectueuses	FF	1			
304	Remplacement des feuilles de tôle ondulées délabrées	m <sup>2</sup>	200			
305	Solivage et contre plaque de 4mm d'épaisseur pour toutes les salles et verandas	m <sup>2</sup>	243.026			
306	F+P des planches de rives	ml	60			
307	F+P de tôles fétière de 35	ml	36.36			
308	F+P de tôles lisse pour plafond extérieur	ml	60			
309	F+P de tôles fétière de bord	ml	20			
	<b>SOUS TOTAL 300</b>					
400	<b>LOT 400 MENUISERIE METALIQUE</b>					

401	F,P serrure complète pour porte métallique complète 90 x 220		U	1
402	Réparation et remise en état de bon fonctionnement des portes existantes de salle de classe		U	2
<b>Sous Total LOT 400</b>				
500		<b>LOT 500 ELECTRICITE</b>		
501	Cable VGV de 1.5mm2.		F1	1
502	Cable TH de 2.5mm2.		#	1
503	F+P de réglettes de 120mm		U	10
504	F+P des interrupteurs et prises de courant encastrés		U	8
505	F+P des attaches, dominos, boîtes de dérivations, y compris toutes suggestions de sécurité et raccordement au réseau d'électricité existant		U	
<b>Sous Total LOT 500</b>			Ens	1
600		<b>LOT 600 PEINTURE</b>		
601	Impression à la chaux vive		m <sup>2</sup>	486
602	Pantex 1300 pour mur extérieurs et castra		m <sup>2</sup>	204
603	Pantex 800 pour mur extérieurs et plafond		m <sup>2</sup>	540
604	Peinture pour éléments métalliques et plinthes		m <sup>2</sup>	50
<b>Sous Total LOT 600</b>				
700		<b>LOT 700 VRD</b>		
701	Dallage en béton ordinaire des alentours du bâtiment sur 80cm de large		m <sup>2</sup>	73.5
<b>Sous Total LOT 700</b>				
		<b>MONTANT TTC</b>		
		T.V.A (19.25%)		
		A.I.R (2.2ou 5.5%)		
		<b>MONTANT TOTAL TTC</b>		
		<b>NET A PAYER</b>		

Arrête le présent devis à la somme TTC de \_\_\_\_\_

le soumissionnaire

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNEREE  
CONSULTATION N° \_\_\_\_\_ /AC/R-ADD-F&D/C/G/T/S/G/SIGAMP/2025 du \_\_\_\_\_

Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux (02) lots dans la commune de Galim-Tignere,  
Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua (En procédure d'urgence)

**LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE**

CONSULTATION N° AC/R-AD/D-F&D/CGT/SIG/SIGAMP/2025 du

*Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux (02) lots dans la commune de Galim-Tignere,  
Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)*

*LOT 2: REHABILITATION DU 2<sup>e</sup> BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE 1 DE GALIM-TIGNERE*

Date limite de remise des offres à 14 heures.

**3.4 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

N°	Nom des Soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'Offre		Livraison	Prix Total TTC	Observations
			OUI	NON			
1							
2							
3							
4							
5							

**Membre de la Commission de Passation des Marchés :**

Nom Signature

Fonction

**PIECE N°4 PROJET DE LETTRE COMMANDE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

— 2 — 2 — 2 — 2 —

REGION DE L'ADAMAOUA

— 2 — 2 — 2 — 2 —

DEPARTEMENT DU FARO ET DEO

— 2 — 2 — 2 — 2 —

COMMUNE DE GALIM GALIM-TIGNERE

— 2 — 2 — 2 — 2 —

SECRETARIAT GENERAL

— 2 — 2 — 2 — 2 —

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

— 2 — 2 — 2 — 2 —

ADAMAWA REGION

— 2 — 2 — 2 — 2 —

FARO AND DEO DIVISION

— 2 — 2 — 2 — 2 —

GALIM GALIM-TIGNERE COUNCIL

— 2 — 2 — 2 — 2 —

GENERAL SECRETARIAT

— 2 — 2 — 2 — 2 —

INTERNAL PUBLIC CONTRACTS ADMINISTRATIVE  
MANAGEMENT ENTITIES

LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/R-AD/D-F&D/CGT/CIPM-CGT/ST/2025

PASSÉE APRÈS AVIS DE CONSULTATION N° \_\_\_\_\_ /AC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAMP/2025 du \_\_\_\_\_  
*Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux (02) lots  
dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En  
procédure d'urgence)*

LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE

TITULAIRE :

B.P : ..... , Tel: ..... , Fax : ..... N° R.C. .... N° Contribuable : .....

OBJET : de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux lots (02) lots  
dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En  
procédure d'urgence)

LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE

LIEU D'EXECUTION: EP GROUPE I GALIM-TIGNERE,

DELAI D'EXECUTION:

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19,25%)	
IR (2,2% OU 5, 5%)	
Net à mandater	

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2025

IMPUTATION :

SOUSCRITE, LE .....  
SIGNEE, LE .....  
NOTIFIEE, LE .....  
ENREGISTREE, LE .....

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REPRESENTE PAR  
MONSIEUR \_\_\_\_\_, MAIRE DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNEREEL  
Dénommé ci-après

« AUTORITE CONTRACTANTE »

D'une part,

ET

Les Ets \_\_\_\_\_  
B.P : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_  
N° R.C : \_\_\_\_\_  
N° Contribuable: \_\_\_\_\_

Représentés par leur Directeur Général Monsieur \_\_\_\_\_,  
Dénommé ci-après  
« LE CO-CONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## SOMMAIRE

### CHAPITRE I : GENERALITES

- Article 1 : OBJET DU MARCHE
- Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE
- Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE
- Article 4 : TEXTES GENERAUX
- Article 5 : ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- Article 6 : DELAI ET LIEU D'EXECUTION
- Article 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

### CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE
- Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- Article 10 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- Article 11 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- Article 12 : RECEPTION DES PRESTATIONS
- Article 13 : GARANTIE
- Article 14: ASSURANCES DES OUVRAGES ET RESPONSABILITES CIVILES

### CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Article 15 : GENERALITES-PRIX
- Article 16 : MONTANT DU MARCHE
- Article 17 : MODALITES DE PAIEMENT
- Article 18 : DOMICILIATION BANCAIRE
- Article 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER
- Article 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

### CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 21 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE
- Article 22 : LITIGES
- Article 23 : RESILIATION DU MARCHE
- Article 24 : CAS DE FORCE MAJEURE
- Article 25 : VALIDITE DU MARCHE

## CHAPITRE I : GENERALITES

### Article 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux lots (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)

### LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE

La description de ces travaux est indiquée à l'article 10 ci-après.

### Article 2 : PROCEDURE DU MARCHE

La présente lettre commande est passé après L'AVIS DE CONSULTATION N° \_\_\_\_\_ / DC/R-AD/D-F&D/CGT/SIGAMP/2025 du \_\_\_\_\_

POUR les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux lots (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)

### LOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE

)

### Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- La soumission du cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- Le détail estimatif,
- Le bordereau descriptif quantitatif.

### Article 4 : TEXTES GENERAUX

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 6.1. la Loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;
- 6.2. la Loi N°2004/018 fixant les règles générales applicables aux Communes ;
- 6.3. La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des finances Publiques au Cameroun ;
- 6.4. La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques
- 6.5. le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 6.6. le Décret N° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- 6.7. le Décret N°2012/075 de la 08/03/2012 portante organisation du Ministère des Marchés Publics;
- 6.8. le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 6.9. le Décret N°2014/0611/PM du 24 mars 2014, fixant les conditions de recours et d'application des approches à haute intensité de main d'œuvre ;
- 6.10. le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics;
- 6.11. l'Arrêté N° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
- 6.12. l'Arrêté N° 070/MINEP du 20 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'étude d'impact environnemental ;
- 6.13. l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;

- 6.14. la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- 6.15. la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- 6.16. La lettre-circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- 6.17. les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
- 6.18. la convention collective nationale des entreprises du bâtiment, des travaux publics et des activités annexes du 10 décembre 2013.
- 6.19. Les normes et DTU en vigueur et tout autre texte spécifique dans le domaine.
- 6.20. La Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023.
- 6.21. Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 relatives à l'Exécution des Lois de Finance, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024..
- 6.22. Lettre -circulaire conjoint N°000002/C/MINFI/MINDEVEL DU 30 octobre 2024 relative à la préparation du budget des CTDs pour l'exercice 2025
- 6.23. La loi N° 2024/020 DU 23 DECEMBRE 2024 portant fiscalité locale
- 6.24. La loi N° 2024/013 DU 23 DECEMBRE 2024 portant loi de finance du Cameroun pour l'exercice 2025
- 6.25. La Lettre circulaire N°00000792/LC/MINFI du 24 janvier 2025 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2025.
- 6.26. Lettre -circulaire conjoint N°000019/LC/MINFI/MINMAP DU 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et deconsignation des cautionnement sur les marchés publics

#### **Article 5 : ATTRIBUTIONS DU MAITRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR**

Pour l'application des dispositions de la lettre commande, il est précisé que :

- Les attributions d'Autorité Contractante est le Maire de la Commune de Galim-Tignere
- Les attributions du Maitre d'Ouvrage sont dévolues au Maire de la Commune de Galim-Tignere;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le chef de service du patrimoine à la Délégation Départementale des domaines, du cadastre et des affaires foncières du Faro et Déo (DDDCAF) ;
- Les attributions de Maître d'œuvre sont exercées par le Chef de Service du patrimoine à la Délégation Départementale des domaines, du cadastre et des affaires foncières du Faro et Déo (DDDCAF).
- L'Autorité en charge du contrôle externe de la réalisation des travaux est le Délégué Départemental des Marchés Publics du Faro et Déo à travers la Brigade Départementale de Contrôle:

Vérifie à travers des contrôles inopinés, l'effectivité et la qualité des prestations réalisées et réceptionnées : Vérifie après la signature de la lettre commande son adéquation avec le DAO, la décision d'attribution et les offres du cocontractant retenu;

Vérifie à posteriori, sur la base des décomptes dont il reçoit copies, l'adéquation entre les prestations facturées, les paiements effectués et les prestations réalisées ;

Signale au chef de service, à l'ingénieur ou au maître d'ouvrage les cas de manquements observés dans la réalisation des prestations ; Assiste en qualité d'observateur aux recettes ou réceptions techniques des prestations ;

Reçoit copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés de travaux et la dernière facture pour les autres types de marché.

**Le Chef de Service de la lettre commande ci-après désigné comme tel, est le Secrétaire Général de la Commune de Galim-Tignere. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il dirige l'exécution de la lettre commande**

#### **Article 6 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des prestations est fixé à Trois (03) mois à compter de la date de notification de la présente Lettre-Commande.

Les prestations se feront à :Galim-Tignere et ses environs

#### **Article 7 : DOMICILE DU COCONTRACTANT**

Le cocontractant fait élection de domicile

A: \_\_\_\_\_  
BP: \_\_\_\_\_ Tel: \_\_\_\_\_ FAX: ...

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## CHAPITRE II EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE:

### Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Le prestataire a pour mission d'assurer les prestations telles que décrites dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur (voir article 5) et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

### Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du cocontractant comprennent : l'achat des équipements, livraison, installation, essais concluants confirmés par l'ingénieur, les frais d'assurance, une formation des utilisateurs, et un accompagnement ou service après-vente et toutes suggestions...

### Article 10 : DESCRIPTIONS DES TRAVAUX

Les prestations comprennent les travaux suivants : voir Devis Quantitatif et Estimatif.

### Article 11 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Quinze jours au plus tard après la notification de démarrer les travaux, le cocontractant devra soumettre le projet d'exécution des travaux comprenant : une note détaillée sur le processus et les méthodes d'exécution des travaux, un planning graphique des prévisions d'avancement des travaux, etc.

### Article 12 : RECEPTION DES TRAVAUX

Le Maître d'Ouvrage Délégué fixera la date de la réception qui sera effectuée par une Commission composée comme suit :

- 1- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant (*Président*) ;
2. L'Ingénieur de la lettre commande : *Rapporteur* ;
3. Le chef de service de la lettre commande ou son représentant, *membre* ;
4. Le Maître d'Œuvre de la lettre commande, *Membre* ;
5. Le comptable matière, *Membre* ;
6. Le DDMAP Faro et Déo, *Observateur* ;
7. Le Prestataire de Service ou son Représentant dûment mandaté *Membre* ;

Elle vérifiera la conformité des travaux avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité des travaux, le cocontractant sera invité à remplir à ses frais les travaux incriminés.

En cas des travaux conforme, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé séance tenante, par tous les membres de la Commission et par le cocontractant. Ce procès-verbal se prononcera sur la quantité du matériel, la qualité des travaux et le respect des clauses contractuelles.

### Article 13 : GARANTIE

Il n'y a pas de période de garantie pour les travaux de réhabilitation.

### Article 14: ASSURANCES DES OUVRAGES ET RESPONSABILITES CIVILES

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché :

- Assurance responsabilité civile ;
- Assurance "Tous risques chantier";

## CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

### Article 15 : GENERALITES-PRIX

Le prestataire est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et ne sont pas révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de tous les travaux frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

### Article 16 : MONTANT DU MARCHE

Le montant total du Présent marché s'élève à la somme de : \_\_\_\_\_ francs CFA TTC conformément au détail estimatif joint en annexe.

#### Article 17 : MODALITES DE PAIEMENT

##### 17.1 Avance de démarrage

Dès la notification du marché au cocontractant, un acompte correspondant à vingt pour cent (20 %) du montant de la lettre commande, Toutes Taxes Comprises pourra être accordé au titulaire de la Lettre-Commande, sur sa demande.

Cet acompte est cautionné à cent pour cent (100%) par une banque de premier rang ou un organisme financier agréé par le Ministre chargé des Finances.

La main levée de cette caution est délivrée à la réception de tous les travaux, objet de la présente lettre commande.

##### 17.2 Echelonnement des Paiements

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutées et déduction faite de l'acompte. Le cocontractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des travaux.

##### 17.3 Visa préalable au paiement des décomptes

La transmission du décompte définitif à l'Organisme payeur en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics du Faro et Déo à travers la Brigade Départementale de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics. Quant aux décomptes intermédiaires leur paiement ne sera subordonné au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics du Faro et Déo toute fois une copie devra lui être transmise à chaque paiement.

#### Article 18 : PENALITES

##### A. Pénalités de retard

➤ Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millième (1/2000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
  - a. Un millième (1/1000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

➤ Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels

##### B. Pénalités spécifiques:

➤ Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- *Remise tardive du cautionnement définitif : 20 000F de retard au-delà de vingt (20) jours à compter de la notification de l'Ordre de service de démarrage ;(Voir Article 41 du code des Marchés Publics)*
- *Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait du cocontractant. : 20 000F de retard au-delà de trente (30) jours à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage*

#### Article 19 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le Gestionnaire se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande par virement au compte bancaire N° :

CODE BANCAIRE/

CODE GUICHET :

CLE RIB :

IBAN : CM \_\_\_\_\_ ouvert auprès de \_\_\_\_\_ au nom de \_\_\_\_\_ BP \_\_\_\_\_.

#### Article 20 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le Présent marché est soumis à tous les droits et taxes en vigueur en république du Cameroun

#### Article 21 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept(07) exemplaires originaux de la Présente lettre commande seront timbrés et enregistrés par les soins du cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

#### CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

#### Article 22 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

**Quinze (15) exemplaires** de la Présente lettre commande seront édités aux frais du cocontractant et remis à l'Autorité Contractante, le Maire de la Commune de Galim-Tignere, qui se chargera de sa diffusion auprès de tous les acteurs impliqués dans le contrat.

**Article 23 : LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant du Présent marché sera définitivement tranché par la juridiction Camerounaise compétente.

**Article 24: RESILIATION DE LA PRESENTE LETTRE COMMANDE:**

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 25 : VALIDITE DE LA PRESENTE LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au cocontractant.

Page ..... et du LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_/DC/R-AD/D-F&D/C-GT/SG/SIGAMP/2025

PASSEE APRES CONSULTATION AVEC \_\_\_\_\_

**Pour les travaux de Réhabilitation de deux blocs de deux salles de classes reparties en deux lots (02) lots dans la commune de Galim-Tignere, Département du Faro et Déo, Région de l'Adamaoua(En procédure d'urgence)**

**SLOT 2: REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE**

HTVA	
T.V.A. (19,25%)	
AIR (2,2 ou 5,5% )	
TTC	
Net à Mandater	

**DELAI D'EXECUTION : Trois (03) mois**

**Lue et acceptée par le Cocontractant  
Galim-Tignere, le .....**

**le Maire de la Commune de Galim-Tignere  
(Autorité Contractante)  
Galim-Tignere, le .....**

**Enregistrement**

**PIECE N° 5 : Listes des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics**

**Liste des établissements Bancaires et organismes financiers de 1<sup>er</sup> rang agréés par le MINFI et autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marches Publics,**

## **Banques**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM)
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BCPME)
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) CITI Bank N.A Cameroon
5. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
6. BANGE Bank (BANGE CMR) BP 34 692 Yaoundé
7. CitiBank Cameroun (CITIGROUP) BP 4571 Douala
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC) BP 4004 Douala  
National Financial Credit Bank
9. Ecobank (ECOBANK) BP 582 Douala
10. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) BP 6578 Yaoundé
11. Société Camerounaise de Banque au Cameroun (SCB Cameroon) BP 300 Douala
12. Société Générale Cameroun (SGC Cameroon) BP 4042 Douala
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1784 Douala
14. Union Bank of Cameroon (UBC) BP 15569 Douala
15. United Bank for Africa (UBA) BP 2088 Douala.
16. Crédit communautaire d'Afrique Bank (CCA Bank)

## **II- Compagnies d'assurances**

17. Chanas assurances B.P.109 Douala;
18. Activa Assurances B.P.15584 Douala ;
19. Zenithe Insurance B.P.1540 Douala ;
20. PRO ASSUR B.P.5963 Douala;
21. Aréa Assurances B.P.15 584 Douala;
22. Prudential Beneficial General Insurance B.P.2328 Douala;
23. SAAR SA B.P.1011 Douala;
24. CPA SA B.P.54 Douala;
25. Atlantique Assurances
26. SANLAM Assurances Cameroun, B.P.12 125 Douala;
27. Nsia Assurances B.P.2759 Douala;
28. Royal ONYX insurance Cie. B.P.12230 Douala;